

Réunion du 17 octobre 2024 au 17 octobre 2024

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Rapport annuel 2024 présentant la situation des entités liées à la Région en 2023**

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1524-5 et D1524-7**CONSIDERANT** l'avis du CESER**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les rapports des mandataires des SEM et des SPL présentés en annexe 2 par les représentants de la Région,

Pour les SEM :

- SEM LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS
- SEM REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE
- SAEM VENDEE
- SEM CROISSANCE VERTE
- SEM LE MANS SARTHE BASKET
- SEM LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT
- SEM ALTER ECO

Pour les SPL :

- SPL DESTINATION VENDEE GRAND LITTORAL
- SPL LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT
- SPL OCEAN MARAIS MONTS TOURISME
- SPL ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES
- SPL PORNICHET LA DESTINATION
- SPR DES PAYS DE LA LOIRE
- SPR ABBAYE DE FONTEVRAUD
- SPL LA BAULE PRESQU'ILE DE GUERANDE TOURISME
- SPL SAINT-NAZAIRE AGGLOMERATION TOURISME
- SPL SOCIETE D'AMENAGMENT DE LA METROPOLE OUEST ATLANTIQUE

- SPL LE VOYAGE A NANTES
- SPL EVASION LA TRANCHE SUR MER
- SPL LA CITE LE CENTRE DES CONGRES DE NANTES

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Victoria DE VIGNERAL

REÇU le 25/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs